

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 11 mars 2024 à 19H00**

Le 11 mars 2024, les membres du conseil d'administration du CCAS, convoqués le 26 février 2024, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Président du CCAS.

Présents : MM. Sébastien DOLÉ, Benjamin WATIER, Gérard ADRIEN, Yves TRUCHON et Mmes Céline WALTER, Sylvie BIZET, Sylvie VISNEUX, Jacqueline VISNEUX (8)

Absents excusés : Mme Aurélie RODRIGUES DA CRUZ. (1)

Absents : -

Quorum 5 : atteint

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

Ordre du Jour :

- Vote du CA 2023
- Affectation de résultat 2023
- Choix des subventions 2024
- Vote du Budget 2024
- Questions diverses

**Clôture de la séance précédente**

Il est fait lecture du compte-rendu de la réunion du 01/02/2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Vote du CA**

M. WATIER présente les comptes de gestion et compte administratif 2023 :

Les comptes sont approuvés par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**Délibération 2024/03-01**

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement 2023	35 716,07	28 450,15	-7 265,92
Investissement 2023	0,00	0,00	0,00
Résultat 2022	0,00	56 448,13	+ 56 448,13
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>35 716,07</b>	<b>84 898,28</b>	<b>+ 49 182,21</b>

**Vote du Budget 2024**

M. DOLÉ présente le budget primitif 2024.

La proposition est adoptée à 7 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

**Délibération 2024/03-02**

Exercice 2024	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	78 532.36 €	78 532.36 €
Section d'investissement	0 €	0 €
<b>Global</b>	<b>78 532.36 €</b>	<b>78 532.36 €</b>

**Questions diverses**

Un courrier a été adressé en réponse à la demande d'aide sociale dans les termes évoqués lors du dernier Conseil d'Administration.

La Fougasse a été réservée pour le repas des aînés en novembre. Le menu sera choisi par le Conseil dès qu'il sera reçu. Il a été convenu environ 50 € par personne.

Les membres du Conseil réfléchissent sur les résultats négatifs en fonctionnement. Ils évoquent l'âge requis pour les bénéficiaires qui est assez jeune comparativement aux autres communes (60 ans). Ils évoquent également l'organisation d'événements permettant de récolter des fonds : loto, tenir la buvette de la fête communale... Ces animations impliquent de trouver des bénévoles.

Les devis d'animations demandés sont plus élevés que le budget évoqué lors de la dernière séance. Le prestataire de l'année dernière est déjà réservé à la date arrêtée. Nous referons une demande au prestataire du repas de 2022 et M. Watier se charge de faire établir un devis par un autre animateur (Krey's).

Plus de questions, la séance est levée à 20h00.